



2 467 (+15) cas confirmés à Mayotte

	Suivi des cas à Mayotte	Suivi des évacuations sanitaires vers La Réunion
Patients officiellement guéris (mise à jour le 24.06)	2 218	5 rentrés à domicile
Hospitalisations	36	16
dont le nombre de patients dans le service de médecine	19	-
dont le nombre de patients dans le service de réanimation	8	3
Décès (depuis le début de la crise covid)	32	2

Nombre de tests réalisés : + 10 600

Tests de dépistage :

• Dans le cadre d'un futur déplacement hors du territoire (La Réunion), contactez votre médecin traitant pour la réalisation d'un prélèvement au laboratoire privé avant votre départ. A ce jour, aucun test n'est obligatoire pour voyager vers la France métropolitaine.

• En cas de symptômes évocateurs du coronavirus, appelez le 15 pour vous faire tester. Pour rappel, le SAMU Centre 15 du Centre Hospitalier de Mayotte a pour mission de recevoir et traiter les appels d'urgences médicales !



Le SAMU et l'ARS n'ont pas vocation à réaliser des prélèvements pour convenance personnelle (avion, travail, congés, ...).

COVID-19

POUR VOTER, LES BONS GESTES À ADOPTER



Portez votre masque



Respectez 1mètre de distance avec les autres personnes

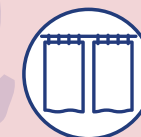


Lavez-vous les mains à l'entrée et à la sortie (ou utilisez du gel hydroalcoolique)

PETITES ASTUCES POUR ÊTRE ENCORE MIEUX PROTÉGÉ



Apportez votre propre stylo

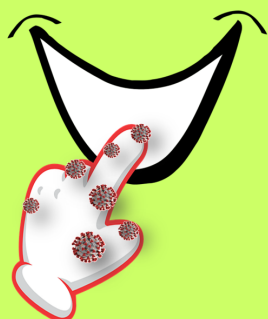


Évitez de manipuler les rideaux avec vos mains



Évitez les heures d'affluence

Je NE touche PAS



Ma BOUCHE

PROTÉGEONS-NOUS DU CORONAVIRUS
CPIas Bourgogne-Franche-Comté

TÉLÉCHARGER L'AFFICHE

POUR S'INFORMER

Pour la situation à Mayotte, un numéro vert est activé par l'ARS.
(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi) **0801 90 24 15**

Pour toutes informations complémentaires :

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.mayotte.ars.sante.fr

LIENS UTILES

Education nationale

Consultez les recommandations du [Ministère de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr) et de votre [rectorat à Mayotte](http://www.rectorat.mayotte.fr)

Arrêts de travail Coronavirus

Les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents. Voir les modalités sur www.ameli.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.mayotte.ars.sante.fr

Numéro vert : 0801 90 24 15
(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi)

ars
Agence Régionale de Santé
Mayotte

TÉLÉCHARGER L'AFFICHE